

INFORMATIONS GENERALES

Une permanence sera assurée tous les mercredis à partir du 14 juin, juillet et septembre de 14h à 16h

TOUT DOSSIER INCOMPLET sera refusé. Il devra être remis directement et uniquement à la secrétaire aux dates de permanence indiquées ci-dessus.

Les éducateurs ne prendront aucun dossier lors des entraînements.

Possibilité de paiements échelonnés jusqu'à la fin du mois de décembre 2018 uniquement pour les chèques (Remise à la banque des chèques les 1er et 15 de chaque mois).

Les règlements en espèces seront dus en totalité au moment de l'inscription.

A partir du mois de janvier 2019, tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra plus participer aux entraînements ni aux matchs.

La dotation annuelle sera gérée par l'entraîneur directement avec ses joueurs (tailles).

**AUCUNE COTISATION-ADHESION NE POURRA ETRE REMBOURSEE SANS
RAISONS VALABLES ET SANS JUSTIFICATIF**



Rejoignez nous sur notre Page Facebook **CHANTECLER FOOTBALL**

- Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Association qui est disponible à son siège 2 impasse Ste Elisabeth
- Je reconnais, en outre, être avisé de mon entière responsabilité et je décharge TOTALEMENT CHANTECLER et ses dirigeants tant que mon dossier d'inscription n'est pas complet, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.
- J'autorise la Direction de Chantecler à faire donner à l'adhérent les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires, si accident grave, et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par l'association.

Bordeaux, le

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)



LA CHARTE DU FOOTBALLEUR

CHANTECLER 2018-2019

En adhérant au club de Football de Chantecler, vous vous engagez à respecter un certain nombre de règles :

AU SEIN DU CLUB

- * Respecter l'entraîneur, les responsables du Club et suivre leurs instructions.
 - * Respecter le matériel et les bâtiments mis à votre disposition.
 - * Etre assidu et arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs.
 - * Prévenir en cas d'absence.
 - * Etre en tenue de footballeur aussi bien aux matchs qu'aux entraînements.
 - * Prévoir un change et le nécessaire pour se doucher après les matchs.
 - * Aider ses coéquipiers par sa présence, son expérience et son esprit d'équipe.
- * Tout carton – jaune ou rouge – pris pendant un match et n'étant pas directement lié au jeu sera à la charge du joueur.**
- * M'acquitter du paiement de la cotisation **au moment de l'inscription.**
 - * Pour les paiements par chèques, un échelonnement est possible jusqu'au 31 décembre 2018
(remettre tous les chèques en même temps avec la date d'encaissement au dos).
 - * Les paiements en espèces devront être réglés **en une seule fois** au moment de l'inscription.
 - * Tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation sera suspendu au 1^{er} janvier 2019.
 - * Tout joueur désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire, une opposition sera faite par le Club.
 - * Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

SUR LE TERRAIN : LE FAIR-PLAY

- * Respecter les adversaires et les arbitres, porter dignement les couleurs de Chantecler.
- * Accepter les décisions de l'arbitre.
- * Eviter la méchanceté et les agressions dans les actes et les paroles.
- * Rester digne dans la victoire comme dans la défaite.

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter ces règles, faute de quoi, vous accepterez les sanctions éventuelles qui vous seront notifiées par les responsables du Club.



Coupon à retourner au Club en même temps que le dossier

Je soussigné, M déclare avoir pris connaissance de la Charte des Footballeurs et à en accepter les clauses.

Fait à, le

SIGNATURE